



MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2021 RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors de la séance ordinaire tenue en date du 8 juin 2021, le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2021** concernant le règlement relatif aux animaux domestiques.

Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>. Également, toute personne qui souhaite en obtenir une copie peut faire parvenir sa demande par courriel à : taxation@lacducerf.ca ou par téléphone au 819-597-2424 poste 22.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 10^e jour de juin 2021.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 juin 2021 entre 12 h et 13 h ainsi que sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>, et ce, conformément au règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de juin 2021.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière